



# IOJT 2022 : Séance d'information virtuelle

1<sup>er</sup> novembre 2021

Transcription

**La juge Adèle Kent :** [00:00:14] Bienvenue à ce webinaire d'information qui marque un an avant l'ouverture de la 10<sup>e</sup> conférence biennale de l'IOJT. Je suis Adèle Kent, la Chef des affaires judiciaires émérite de l'Institut national de la magistrature et la présidente de la conférence IOJT 2022. Je vous parle depuis la merveilleuse ville d'Ottawa, au Canada, où se tiendra la conférence. Je regarde par la fenêtre et je vois un ciel bleu et des températures d'environ 60 degrés Fahrenheit, soit 10 ou 15 degrés centigrades. J'espère qu'en novembre prochain, le temps sera aussi beau et que nous pourrons vous accueillir tous. Bienvenue à tous mes collègues du monde francophone. Malgré que la conférence et les sites web soient disponibles en français et en anglais, ce webinaire va se dérouler uniquement en anglais. Mais si vous avez des questions, vous pouvez me les demander en français. Bienvenidos a mis colegas del mundo hispanohablante. Aunque la conferencia ofrecerá interpretación al español, este seminario web se celebrará únicamente en inglés. J'aimerais commencer par présenter mes collègues qui sont avec moi à Ottawa aujourd'hui. À ma droite immédiate, le juge Tom Crabtree. Le juge Crabtree est le chef des affaires judiciaires de l'Institut national de la magistrature. Danielle May-Cuconato, la chef de la direction de l'Institut national de la magistrature. Et nous sommes très heureux d'avoir avec nous aujourd'hui Jeff Apperson du National Center for State Courts, qui est chargé de la sensibilisation internationale avec le NCSC et est ici avec nous aujourd'hui et demain pour parler de la planification de l'IOJT 2022. Je voudrais maintenant accueillir le juge à la retraite et professeur Eli Rivlin, le président de l'IOJT, pour vous présenter ses salutations. Juge Rivlin, à vous.

**L'honorable Eli Rivlin :** [00:02:23] Merci, honorable juge Kent, D<sup>re</sup> McQueen et D<sup>re</sup> Moshoeu. Distingués invités, chers collègues, mes chers amis. Bonjour, ou plutôt, bonsoir dans d'autres parties du monde. IOJT est une organisation internationale. Bienvenue à ce webinaire d'information. Merci, Madame la juge Kent, pour votre initiative d'organiser cette réunion de lancement, et merci, D<sup>re</sup> McQueen, pour votre contribution indispensable au comité directeur. Sous réserve des conditions de santé, bien sûr, le comité directeur prévoit une conférence en personne l'année prochaine. Bienvenue, D<sup>re</sup> Moshoeu, la directrice de l'Institut sud-africain de formation judiciaire. Merci de participer à ce webinaire, et merci d'accueillir la récente conférence dans la belle ville du Cap en 2019. Dans exactement un an, nous célébrerons le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'IOJT, l'Organisation internationale de la formation judiciaire, à Ottawa, au Canada. C'est très approprié, car le Canada

est l'un des parents fondateurs de l'IOJT. Des représentants du Canada ont participé à la création de l'organisation. Sa première conférence s'est tenue en 2002. Deux ans plus tard, en 2004, la deuxième conférence mondiale a eu lieu à Ottawa. L'Institut national de la magistrature du Canada a organisé la conférence, qui a connu un succès retentissant. Plus de 300 participants de nombreux pays y ont pris part. Les discussions ont été vives et fructueuses. Ils démontrent amplement que la deuxième conférence d'Ottawa sera un succès encore plus grand. Sept autres conférences mondiales ont eu lieu depuis la première conférence d'Ottawa : Barcelone, en Espagne; Sydney, en Australie; Bordeaux, en France; Washington, D.C.; Recife, au Brésil; Manille, aux Philippines; et au Cap, en Afrique du Sud. Elles ont attiré des juges et des formateurs judiciaires du monde entier, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale et du Sud, du Pacifique et de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, de la Chine et du Japon, de la Mongolie, du Moyen-Orient et d'une multitude d'autres pays.

[00:05:11] En fait, l'IOJT englobe 77 pays et plus de 120 instituts de formation juridique. C'est toujours une expérience réconfortante de voir l'amitié qui se développe entre les délégués pendant les conférences. Les symposiums stimulants et les discussions lors des conférences sont très intéressants et instructifs. Il est toujours profitable de prendre une part active à la procédure. Les conférences précédentes étaient axées sur les méthodes de formation judiciaire en tant que telles et sur la formation judiciaire en tant que moyen de promouvoir l'État de droit, de préserver l'indépendance de la justice et de promouvoir l'excellence judiciaire. La conférence d'Ottawa, qui se tiendra l'année prochaine, portera sur les besoins des personnes les plus vulnérables en raison de leur sexe, de leur race et d'autres facteurs. Une partie du programme sera consacrée aux effets de la pandémie de COVID sur les personnes vulnérables. En effet, la pandémie a touché la population mondiale. Les gens, dans leur ensemble, sont devenus plus vulnérables. Pourtant, les groupes défavorisés sont devenus encore plus vulnérables que jamais et leurs besoins ne font que croître en ces temps périlleux. Les conférences passées nous ont appris que malgré les différents systèmes judiciaires, il existe un dénominateur commun pour la formation des juges. Nous sommes tous confrontés à des défis similaires, et nous pouvons tous tirer profit de nos rencontres professionnelles. La conférence mondiale qui se tiendra à Ottawa l'année prochaine offrira une occasion unique d'échanger des idées et des techniques. Nous pouvons toujours apprendre de l'expérience de nos pairs et ainsi renforcer les instituts de formation judiciaire dans le monde. Je vous encourage tous à participer à la prochaine conférence et à soutenir les instituts de vos pays en envoyant des délégués. Vous bénéficierez du programme académique, vous sentirez que vous êtes parmi des amis proches, et vous apprécierez chaque moment, je peux vous l'assurer. Au plaisir de vous voir tous à Ottawa dans un an. Soyez prudents. Merci.

**La juge Adèle Kent :** [00:07:47] Merci, juge Rivlin. Permettez-moi de dire quelques mots sur le déroulement du reste de ce webinaire. Je dois vous dire, pour commencer, que le webinaire est enregistré. Nous entendrons ensuite les remarques de Mary McQueen, puis celles de la D<sup>e</sup> Moshoeu, et ensuite, je vais prendre le temps de vous expliquer un peu comment la conférence sera organisée et le travail que nous avons commencé à faire sur les thèmes et ainsi de suite. Nous aimerions ensuite

que vous nous fassiez part de vos questions ou de vos commentaires. N'hésitez donc pas à poser vos questions dans le chat au fur et à mesure que le webinaire avance. Nous donnerons également l'occasion, si les gens veulent parler à haute voix, de votre propre voix, après que nous ayons terminé les présentations, d'offrir vos questions et commentaires. Sur ce, j'aimerais maintenant accueillir Mary McQueen, la Secrétaire générale de l'IOJT, qui nous vient de son institut et qui, comme vous pouvez le voir dans son merveilleux arrière-plan, célèbre cette année son 50e anniversaire, je pense. Alors Mary, à vous.

**Mary McQueen :** [00:09:08] Je pense que vous pouvez tous voir dans les ombres que nous profitons du même soleil que celui que vous nous envoyez d'Ottawa, et j'aurais vraiment aimé être là pour me joindre à vous. Merci beaucoup de nous avoir tous réunis parce que je pense, comme nous avons commencé plus tôt, juge Kent, que les deux dernières années ont introduit le sens des mots d'une manière différente de ce que je pense qu'aucun d'entre nous n'a jamais supposé. Le simple fait de dire : « Êtes-vous en sourdine ? » semble être un nouveau concept. Et dans le passé, le « zoom » était essentiellement limité à la vitesse à laquelle un véhicule pouvait aller. Je pense que cela suffit à renforcer la nécessité d'un apprentissage continu dans le système judiciaire. L'IOJT est donc une organisation relativement récente. L'idée d'une formation professionnelle pour les juges n'a été universellement acceptée que juste après la Seconde Guerre mondiale. Je veux dire, je pense que nous avons tous souffert de l'idée fausse que les juges savaient déjà tout ce qu'ils devaient savoir lorsqu'ils entraient en fonction. Cela a changé, et je pense qu'il suffit de regarder les questions qui se posent aujourd'hui aux juges, la pandémie étant la plus récente, mais la pandémie a alors suscité le besoin de réfléchir non seulement à la manière dont nous pourrions fournir une éducation aux juges de manière virtuelle, mais aussi à la manière dont les juges pourraient rendre justice de manière virtuelle. Non seulement l'IOJT se concentre sur les principes de formation judiciaire – et si vous allez sur le site de l'IOJT, vous pouvez voir les principes de formation judiciaire que le Canada a pris un leadership essentiel en accueillant la réunion de ce groupe de travail pour développer les tout premiers principes de formation judiciaire internationale.

[00:11:16] Les ressources supplémentaires qui ont été développées à partir de l'IOJT comprennent le journal, notre site web (qui inclut l'accès linguistique), un programme de mentorat, et bien sûr, des webinaires comme ceux-ci. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de regarder plus loin que les nouvelles quotidiennes pour être conscient de l'évolution des problèmes auxquels sont confrontés les membres du système judiciaire, des procès pour terrorisme à la traite des êtres humains, aux audiences virtuelles, à la formation virtuelle, à l'accès aux langues, et maintenant, aux populations vulnérables. Et nous nous tournons une fois de plus vers le Canada pour qu'il fasse preuve de leadership en nous aidant à voir au-delà de l'horizon les défis auxquels le système judiciaire et les instituts qui le soutiennent seront confrontés. Comme l'a dit le juge Rivlin, c'est la Déclaration de Sao Paulo qui est à l'origine de la nécessité de créer une organisation internationale pour partager l'information, créer un réseau et apprendre les uns des autres. Il ne s'agissait que d'un groupe de représentants et, comme l'a reconnu le juge Rivlin, le Canada a été à l'avant-garde dès le début. Et la Déclaration de Sao Paulo

a simplement dit, oui, nous devons nous préparer, nous devons penser à le faire. Et elle a été suivie, comme le juge Rivlin vous l'a dit, d'une réunion à Jérusalem, et la Déclaration de Jérusalem a été essentiellement l'occasion de créer l'organisation internationale, de convoquer la première conférence et, sous la direction de la Cour suprême israélienne, d'établir notre premier centre de coordination avec du personnel fourni par le gouvernement israélien.

[00:13:27] Je dois dire qu'en allant de l'avant, je veux juste partager avec certains d'entre vous, brièvement, ce qu'est la structure de gouvernance de l'Organisation internationale de la formation judiciaire, parce que je pense que cela, en soi, démontre la nature inclusive de ce que nous faisons et comment nous partageons. Il existe une assemblée générale composée de 125 instituts, qui se réunit tous les deux ou trois ans à l'occasion d'une conférence internationale. Ces conférences sont axées sur les programmes d'éducation, mais aussi sur la convocation de l'Assemblée générale pour traiter des questions qui ont pu être soumises à l'IOJT au cours de l'année écoulée. Le juge Rivlin et la juge Kent ont tous deux été très actifs et ont travaillé avec l'ONU et l'Organisation mondiale de la santé pour soutenir l'IOJT et aller de l'avant dans ces domaines. Le conseil d'administration est composé de quatre membres élus par les membres : le président, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint et un trésorier. Les membres supplémentaires du conseil d'administration sont cinq membres du bureau exécutif, qui sont nommés par le président. Ils représentent actuellement l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Extrême-Orient. Il y a ensuite cinq vice-présidents régionaux qui sont élus. De l'Afrique au Moyen-Orient, Amady Ba, du Sénégal – je pense qu'Amady peut se joindre à nous sur l'appel.

[00:15:15] De l'Asie et du Pacifique est Paul Quan, de Singapour. Le poste de représentant européen est actuellement vacant. Pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, Danielle May-Cuconato, du Canada. L'Amérique du Sud est représentée par Leonel Gonzalez, de l'Argentine. Il y aura de prochaines élections en 2022, et ceux d'entre vous qui seraient intéressés peuvent se référer au site web de l'IOJT. Les mandats sont échelonnés. Mon poste de secrétaire général et celui de trésorier ont été élus lors de la conférence sud-africaine. Le poste de président et les postes de secrétaire général adjoint seront en lice la prochaine fois, ainsi que trois des présidents régionaux adjoints. Je voulais donc remercier une fois de plus le Canada d'avoir pris l'initiative de mettre sur pied ce qui sera une conférence très, très essentielle, car nous avons tous affaire à des populations vulnérables, qu'il s'agisse de réfugiés, des peuples autochtones, de violence domestique ou de toxicomanie. Et certes, le pouvoir judiciaire est le protecteur de l'espoir, le protecteur des droits, mais il est aussi celui qui démontre pourquoi les gouvernements sont efficaces. Il est donc tout à fait approprié qu'à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la conférence internationale, le Canada, qui a été l'un des fondateurs de l'IOJT, soit présent pour nous aider à aller de l'avant. Alors, bienvenue. Merci encore, juge Kent, de nous avoir réunis, et nous nous réjouissons des discussions qui auront lieu plus tard ce matin. Merci.

**La juge Adèle Kent :** [00:17:09] Merci, Mary. Très bien, donc la dernière conférence, comme vous l'a dit le juge Rivlin, s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, à l'automne 2019, et ces conférences ont généralement lieu tous les deux ans. En théorie, ce devrait être le coup d'envoi de la prochaine conférence à Ottawa, mais je pense que nous savons tous pourquoi elle a dû être reportée d'un an. Nous avons toutefois pensé que, pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas au Cap ou qui s'intéressent à l'organisation, ce serait le moment idéal pour nous de revenir un peu sur la conférence du Cap avec la Dre Gomolemo Moshoeu, qui dirige l'Institut sud-africain de formation judiciaire (SAJFI), et que nous connaissons tous sous le nom de D<sup>e</sup> G. Bienvenue à la D<sup>e</sup> G. à ce webinaire Zoom. Comment allez-vous aujourd'hui ?

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:18:05] Je vais bien, merci, Madame la juge, merci beaucoup.

**La juge Adèle Kent :** [00:18:08] Et je vois d'après votre arrière-plan qu'il s'agit du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut de formation judiciaire d'Afrique du Sud, n'est-ce pas ?

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:18:18] Oui, en effet. C'est le 10<sup>e</sup> anniversaire en novembre.

**La juge Adèle Kent :** [00:18:21] Eh bien, félicitations.

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:18:23] Merci beaucoup.

**La juge Adèle Kent :** [00:18:24] Félicitations. Nous avons donc pensé, en tant qu'organisateur de l'IOJT 2019, qu'un peu de contexte et d'informations pourraient être intéressants. Pour ce faire, je pense que nous devons – certainement pour des personnes comme moi, originaires d'Amérique du Nord – situer et comprendre la formation judiciaire en Afrique du Sud et en Afrique. Je pourrais donc peut-être vous demander de donner quelques explications sur la formation judiciaire en Afrique du Sud.

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:18:56] Merci. Merci beaucoup, juge Kent, et bonjour à tous les participants de ce webinaire. La manière dont nous organisons la formation judiciaire en Afrique du Sud est la suivante : chaque année, en novembre, nous écrivons aux responsables du système judiciaire pour qu'ils nous fassent part de leurs besoins en matière de formation, et ces informations sont ensuite rassemblées dans le programme de formation annuel qui est ensuite dispensé aux magistrats et au système judiciaire. En Afrique du Sud, nous nous concentrons uniquement sur les membres du système judiciaire. Nous ne formons pas les procureurs et les fonctionnaires du tribunal. Et, également, l'une des autres responsabilités de l'Afrique du Sud est, comme indiqué dans notre loi, de former ceux des pays africains voisins. Nous les contactons donc, et ils nous demandent de les aider dans des domaines spécifiques. Par exemple, en 2019, nous avons aidé le Botswana à former les juges nouvellement nommés ainsi que leurs magistrats nouvellement nommés. Merci beaucoup, Madame la juge.

**La juge Adèle Kent :** [00:20:03] Et je sais, D<sup>e</sup> G., grâce à un webinaire auquel j'ai participé il y a quelques semaines, que vous travaillez en étroite collaboration avec des instituts dans toute l'Afrique. Existe-t-il un réseau d'instituts de formation en Afrique même ?

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:20:18] Oui. En 2016, nous nous sommes concentrés sur un domaine du droit de l'environnement, qui – je dis toujours aux gens, aux personnes comme moi qui ont étudié le droit plus tôt dans les années – quand nous avons étudié, il n'y avait pas de programme sur le droit de l'environnement. Mais à l'heure où nous parlons, il y a beaucoup d'affaires qui apparaissent au tribunal et que les juges doivent traiter. Nous avons donc contacté un certain donateur pour qu'il travaille avec nous à la création d'un réseau visant à intégrer le droit de l'environnement dans les instituts judiciaires africains. Grâce à cet événement, en 2019, nous avons lancé un réseau sur ce que nous appelons le Réseau africain de formation judiciaire sur le droit de l'environnement, et ce réseau particulier est soutenu par notre institut, où nous servons de secrétariat, mais aussi les autres domaines, comme la traite des personnes. La traite des personnes est un problème grave en Afrique. Nous avons travaillé avec quelques instituts en Afrique et nous travaillons à la mise en place d'un réseau formel axé sur la traite des personnes. Et l'autre domaine est le commerce illégal d'espèces sauvages. Nous avons également été à l'origine d'un réseau sur le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages, qui sera bientôt officialisé. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec d'autres IFJ en Afrique. Merci, Madame la juge.

**La juge Adèle Kent :** [00:22:02] Maintenant, une chose qui m'intéresse certainement au moment où nous lançons notre organisation ici au Canada – pouvez-vous me dire comment le SAJEI et les juges d'Afrique du Sud et vous avez travaillé ensemble pour organiser la conférence ? Je suppose que ça fait deux ans maintenant, trois ans avant le prochain ?

**La D<sup>e</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:22:23] Oui. Eh bien, après que nous ayons reçu cette demande de la part de M. Jeff Apperson pour accueillir l'événement en Afrique du Sud, nous avons alors, en tant que SAJEI, approché le juge en chef comme président de notre conseil. Et ce sera – malheureusement maintenant, il est notre ancien juge en chef, il vient de prendre sa retraite il y a un mois. Ce juge en chef a ensuite mis en place un comité d'organisation local, présidé par le juge en chef adjoint. Mais comme vous le savez, c'est partout dans les nouvelles, notre juge en chef adjoint, au cours des trois dernières années, s'est concentré sur la Commission sur les activités de corruption. Le juge en chef adjoint a alors délégué notre estimé juge de la Cour constitutionnelle, le juge Khampepe, pour présider le comité d'organisation local. Ce comité a joué un rôle très important. Ils ont également proposé des sujets pour la conférence et ils nous ont demandé, à nous, le SAJEI, en tant qu'institut, lorsque le moment était venu pour les délégués de voyager, ceux qui avaient besoin de lettres de visa – nous avons organisé ces lettres de visa. Nous avons également lancé des invitations à nos instituts africains de formation judiciaire. Et comme vous le savez, nous sommes financièrement démunis sur ce continent. En tant que SAJEI, nous avons donc contacté les donateurs pour les aider à assister à la conférence et nous y sommes parvenus. De même, le SAJEI – afin d'obtenir une participation maximale des juges de notre pays, nous avons dû annuler certains de nos séminaires de formation judiciaire. En conséquence, nous avons réussi à inscrire 80 juges pour participer à la conférence de l'IOJT. Et je dois dire que – je dois remercier le soutien et la direction de la D<sup>e</sup> McQueen et M. Jeff Apperson au SAJEI. Nous avons traversé des moments difficiles, je dois dire que ce n'était pas une

tâche facile. Mais nous avons tous surmonté les tempêtes. Le SAJEI sera toujours reconnaissant, car nous pensons dans notre – nous pensons que nous avons fait l'histoire sur le continent pour accueillir la conférence IOJT. Merci, à vous.

**La juge Adèle Kent :** [00:24:36] Merci. Et ma dernière question, D<sup>re</sup> G., quel a été, selon vous, l'héritage pour les juges de l'Afrique du Sud, et peut-être plus largement, de la conférence du Cap ?

**La D<sup>re</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:24:53] Je dois dire que l'IOJT était peu connu sur le continent et les juges en Afrique du Sud. Le simple fait d'organiser cette conférence en Afrique du Sud, au Cap, a permis de mieux faire connaître l'IOJT, et plus particulièrement les principes de l'IOJT en matière de formation judiciaire, l'IOJT en tant qu'organisation, et l'impact significatif de l'IOJT dans le monde. Et aussi, il a aidé – nous avons vu, depuis la conférence, qu'il y a un engagement accru des membres de la magistrature pour la formation continue des juges. Nous recevons continuellement différents sujets de la part des juges sur lesquels ils estiment qu'il doit y avoir une formation complémentaire, ce que nous n'avons pas fait – elle n'existait pas avant 2019. Il y a également une participation accrue des membres de la magistrature à la formation judiciaire continue, ainsi qu'une contribution à nos publications actuelles du SAJEI, qui se trouvent dans les bulletins d'information [accessibles dans la section des nouvelles sur le site internet du SAJEI]. Et il y a aussi – l'avantage pour le SAJEI – ce vaste réseau international dont nous bénéficions grâce aux contacts que nous avons établis lors de la conférence du Cap. Et pour cela, nous sommes toujours reconnaissants à l'IOJT. Merci, à vous, Madame la juge.

**La juge Adèle Kent :** [00:26:19] Eh bien, merci beaucoup, D<sup>re</sup> G. Je vais maintenant faire une publicité éhontée pour les séminaires que vous organisez pour célébrer votre 10<sup>e</sup> anniversaire. En mars prochain, Leonel Gonzalez, membre du conseil d'administration de l'IOJT, qui, je crois, participe à l'appel avec CEJA, en Amérique du Sud, et moi-même organisons un webinaire avec le CEJA sur deux des dix principes de l'IOJT en matière de formation judiciaire. Donc, comme je l'ai dit, c'était une publicité éhontée. Et si vous souhaitez prendre contact avec la D<sup>re</sup> G. pour connaître les dates et heures de ce séminaire, n'hésitez pas. Je voudrais donc passer maintenant à une explication. Vous avez vu la structure de l'IOJT, vous avez entendu parler de la façon dont ces conférences ont été organisées au cours des années précédentes, et je voudrais maintenant me tourner vers l'avenir et l'IOJT 2022. Je voudrais partager avec vous une courte présentation PowerPoint, qui sera bientôt disponible sur notre site web. À cet égard, notre site web, je suis presque sûre que nous allons être en mesure de lancer un site web mis à jour aujourd'hui. Il s'agit de [iojt2022.org](http://iojt2022.org), mais n'y allez pas tout de suite car je ne suis pas sûre que le bouton ait été poussé. Vous accéderez à un site web assez simple qui a été un lieu d'attente pendant les dernières années. Mais comme je l'ai dit, le site web est [iojt2022.org](http://iojt2022.org). Vous verrez que certaines parties sont en construction, mais c'est parce que la conférence est en construction et qu'elle le sera dans les semaines à venir, au fur et à mesure que nous avancerons.

[00:28:17] J'aimerais donc commencer par expliquer comment nous avons organisé la conférence. Nous avons donc créé un comité directeur. Nous avons la chance que le juge en chef Richard Wagner, juge en chef de notre Cour suprême, en soit le président d'honneur. Le juge en chef Wagner est

un merveilleux supporter de l'INM. Il est le président de notre Conseil des gouverneurs. Il est très, très désireux de s'ouvrir à l'international de toutes les manières possibles. Il ouvrira la conférence le premier matin et sera également présent lors de certains événements plus informels. Nous sommes donc très heureux que le juge en chef ait accepté de diriger l'organisation. Comme je l'ai dit, je suis présidente; ma collègue, Danielle May-Cuconato, est vice-présidente; et bien sûr, Mary, en tant que secrétaire générale de l'IOJT, fait partie de notre comité directeur. Mais voici le reste de notre comité directeur. Je ne vais pas vous lire les noms. Certains d'entre vous reconnaîtront peut-être un nom ici et là, mais si vous regardez les titres et les organisations, vous verrez que nous avons un large comité directeur composé de juges, de membres de l'académie, de membres de la communauté. Nous espérons donc qu'avec cette diversité au sein de notre comité directeur, nous atteindrons notre but en ce qui concerne le déroulement de la conférence. Dans la prochaine diapositive, je vais donc mentionner très brièvement nos sous-comités, parce que, encore une fois, il y a beaucoup à faire et de nombreuses organisations. Contenu et conception du programme, c'est un peu le cœur de toute organisation ou de toute conférence en termes d'organisation, et je vais en parler un peu plus dans un moment. Sensibilisation à Ottawa – nous espérons que les délégués auront l'occasion de rencontrer, pas toujours sur le site de la conférence, mais peut-être dans des endroits comme l'Université d'Ottawa, certaines des organisations liées à la justice qui sont basées à Ottawa parce que, bien sûr, Ottawa est la capitale du pays, afin qu'il y ait une compréhension et un regard larges sur l'organisation judiciaire au Canada. Bien sûr, les ressources numériques. Cela revêt deux aspects. Non seulement nous voulons nous assurer qu'une grande partie de notre conférence est sans papier, mais aussi dans la mesure – et j'espère que c'est minime – mais dans la mesure où la COVID peut empêcher un certain accès à la conférence en personne, bien sûr, nous veillerons à ce que cela soit également abordé. L'IOJT demande toujours à l'organisation hôte d'avoir une partie de son dîner de clôture, culturel. Nous sommes au Canada, un pays très diversifié. Nous avons une histoire profonde, dont certaines pages ont été marquées par de grandes réalisations et d'autres par de grandes souffrances. Nous espérons donc offrir un événement culturel qui reflète l'ensemble du Canada. Et bien sûr, nous aurons un comité de santé et de sécurité; santé, pour des raisons évidentes, mais aussi sécurité, car c'est un aspect important aussi.

[00:32:08] J'en viens donc au thème, que vous avez entendu mentionner à la fois par le président Rivlin et par la secrétaire générale, Mary. Je voulais en parler un peu parce que c'est un thème important. C'est un thème qui me tient à cœur, qui tient à cœur à tout le monde à l'Institut national de la magistrature, et qui est certainement important pour les Canadiens. Et je pense qu'il serait négligent de ma part de ne pas reconnaître la contribution du gouvernement du Canada. Il y a environ deux ans – n'est-ce pas, Danielle ? – je pense, le gouvernement – évidemment, pour organiser une conférence, vous avez besoin d'un peu de fonds de démarrage pour vous assurer que vous êtes en mesure de tenir la conférence, et il est important de reconnaître le travail du gouvernement canadien, qui a également soutenu le thème, Comprendre les populations vulnérables. Les objectifs de la conférence sont donc les suivants : nous voulons partager des outils



et des connaissances avec les institutions afin que nous puissions tous ramener ces outils et ces informations à nos juges. Cela inclut une bonne pédagogie. Je pense que nous savons tous qui font partie des institutions judiciaires. Il n'est pas nécessairement difficile pour quelqu'un d'expliquer une nouvelle section d'un texte de loi ou une nouvelle affaire émanant de votre Cour suprême. Mais faire comprendre aux juges les compétences nécessaires pour être un bon juge, comment communiquer, comment expliquer, comment assurer le respect dans leurs salles d'audience – c'est vraiment une compétence, et l'enseigner est, en soi, une compétence. Et, bien sûr, apprendre aux juges à comprendre le contexte de toutes les personnes qui entrent dans leur salle d'audience; là encore, veiller à ce qu'elles soient traitées de manière équitable et respectueuse est une compétence de la formation judiciaire. Donc, quels sont les outils pédagogiques ? Le renforcement institutionnel; nous avons des membres de pays qui sont économiquement très chanceux, mais d'autres pays qui ne le sont pas, et soutenir le renforcement institutionnel et le partage d'informations est toujours important. Comme je l'ai dit, tous ces sujets d'ordre général s'inscrivent dans le contexte de la nécessité de veiller à ce que tous ceux qui entrent dans une salle d'audience – une salle de règlement, si vous êtes dans une juridiction où une partie du rôle judiciaire est d'encourager le règlement, vous ne le faites pas nécessairement dans une salle d'audience, mais cela demande des compétences, et ces compétences doivent être enseignées. Il existe d'autres procédures judiciaires dont je ne suis même pas sûre de connaître l'existence, mais elles font toutes partie de la boîte à outils des juges dans l'exercice de leur fonction. Les objectifs de la conférence sont donc de parler de ces lieux, de ces domaines du travail judiciaire et de veiller à ce que tous ceux qui entrent dans les salles d'audience soient traités avec impartialité. Le thème, Comprendre les populations vulnérables, est donc un thème général, et je vais vous parler un peu plus en profondeur de certaines de ces spécificités. Mais tout cela s'inscrit dans le contexte de la manière dont les instituts de formation judiciaire font leur travail pour fournir aux juges les compétences dont ils ont besoin. Donc, si nous pouvons passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît. Nous avons eu une réunion du sous-comité du programme, du contenu et de la conception, et ce fut une réunion formidable, mais j'ai décidé que la conférence, après toutes les idées que nous avons eues, devrait probablement durer deux ou trois semaines, et pas seulement cinq jours, car tous ces sujets sont si importants.

[00:36:09] Et laissez-moi juste parler de quelques-uns. J'ai eu la chance de travailler avec l'OSCE au cours de la dernière année et demie. Ils ont un projet majeur sur la traite des êtres humains, et nous travaillons actuellement sur une boîte à outils judiciaire, et ce sera l'un des thèmes de la conférence en termes de traite des êtres humains et de ce à quoi ressemble cette boîte à outils judiciaire. De toute évidence, la pandémie a soulevé de nombreuses questions concernant l'équilibre entre les droits des citoyens et les impératifs d'une urgence sanitaire; les droits de l'enfant, qui me tiennent à cœur; l'écoute de la voix des autres, c'est-à-dire de toutes les personnes vulnérables que vous ne pouvez peut-être pas identifier mais qui viennent dans nos salles d'audience, et la nécessité de veiller à ce qu'elles soient prises en charge. Nous sommes une juridiction multiple au Canada, et la manière d'équilibrer la formation des juges lorsqu'elle est soit bijuridique soit multijuridique est un problème,

etc. Cette liste présente donc quelques-unes des questions spécifiques relatives à la vulnérabilité qui seront probablement à l'ordre du jour. Comme je l'ai dit, il y aura une compétence spécifique dans la conception de l'agenda pour aborder tous ces points.

[00:37:42] Et j'en ai omis une que je voulais mentionner, et je pense qu'il est important de le faire, elle a été soulevée lors de notre réunion, et il s'agit des juges vulnérables. Et si les juges ne sont pas en sécurité, s'ils ne sont pas sécurisés, s'ils ne sont pas soutenus, il leur est plus difficile de faire leur travail. Comment former les juges qui peuvent se trouver dans des situations de vulnérabilité et comment, en tant qu'institutions, soutenir les juges qui peuvent se trouver dans des juridictions où ils sont très vulnérables ? Donc, si nous pouvons passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît, la dernière diapositive abordait des thèmes de la conférence et des types de sujets spécifiques qui pourraient être abordés. Cela vous donne simplement le type de sujets IOJT qui sont toujours à l'ordre du jour, et il s'agira de les tisser avec les sujets de la diapositive précédente. Ainsi, ceux d'entre vous qui n'ont pas vu les principes de formation judiciaire de l'IOJT savent que le premier principe est que la formation judiciaire doit être dirigée par les juges afin de garantir l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire. Mais nous n'avons pas toutes les réponses, nous ne pouvons pas faire tout l'enseignement. L'une des compétences sur lesquelles les instituts judiciaires doivent travailler est donc la manière dont les magistrats, en tant que responsables, travaillent avec les universitaires qui ont des réponses. Comment travaillons-nous avec la communauté ? Comment nous assurer que nous invitons les membres de la communauté, que ce soit en matière de violence domestique ou dans des pays comme le Canada, notre communauté autochtone, ou les communautés de personnes récemment arrivées dans votre pays ? Comment s'engager avec eux pour que cela fasse partie de la formation des juges ? Encore une fois, c'est une compétence.

[00:39:47] Le rôle des dirigeants judiciaires dans le renforcement des instituts de formation judiciaire. Les instituts de formation ne fonctionnent donc pas tous seuls. Il est nécessaire que les dirigeants des instituts s'engagent auprès de la branche exécutive du gouvernement. Une nécessité de s'engager auprès des communautés et du système judiciaire lui-même. Alors, comment tout cela s'articule-t-il et comment cela construit-il une institution solide et une formation solide pour les juges ? Les deux derniers, je ne les aurais peut-être pas inscrits sur ma liste s'il n'y avait pas eu ces deux dernières années et la pandémie. Je pense que nous avons tous appris beaucoup de choses sur l'apprentissage à distance. Nous avons beaucoup appris sur la technologie au cours des deux dernières années, car nous avons essayé de rester en contact avec nos juges, avec la communauté, en ligne, puisque nous ne pouvons pas voyager. Mais il y a beaucoup de bonnes choses que nous avons apprises et beaucoup de choses qui ne sont pas si utiles. Comment les instituts de formation judiciaire peuvent-ils rester en contact avec les juges, qu'ils soient dans un petit pays sans beaucoup de ressources ou dans un grand pays, comme le Canada, qui dispose de plus de ressources mais qui est géographiquement très difficile à réunir en personne ? Ces sujets, comme je l'ai dit, encadreront les discussions que nous aurons pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

[00:41:20] C'est tout ce que je voulais dire sur l'organisation et le chemin parcouru jusqu'à présent. Je voulais ensuite vous montrer quelques captures d'écran de notre site web. Voici le premier. J'ai pensé que vous seriez tous étourdis si j'affichais le site web et que je le faisais défiler vers le bas. Il s'agit donc de quelques captures d'écran qui concernent des choses que je voulais vous dire et vous informer, et vous verrez ici que nous allons lancer un appel à présentations et à sujets de tables rondes. Ainsi, lors des conférences de l'IOJT, il y a parfois des présentations en panel qui sont organisées par thème. Et bien sûr, nous lancerons un appel aux présentations, car nous aurons certains de ces panels, soit en plénière, soit en petits groupes. Mais comme j'en ai discuté avec certains d'entre vous, qui, je le sais, participent à cet appel, au Cap, j'espère que nous aurons des tables rondes auxquelles tous les participants à la conférence pourront participer, afin de créer des outils et des kits d'information, etc. sur des sujets spécifiques. Ainsi, l'une des questions que j'utilise et qui, je l'espère, se concrétisera, est la suivante : comment travailler avec la communauté et avec l'académie dans le cadre de notre formation judiciaire ? Il s'agirait d'une table ronde afin que tout le monde puisse partager, et non pas seulement deux, trois ou quatre personnes qui présentent leurs idées. Donc bientôt, pas aujourd'hui, mais bientôt, vous pourrez cliquer et nous vous inviterons à nous faire part de vos idées de présentations et de sujets de tables rondes.

[00:43:09] Il incombera ensuite au comité d'organisation de passer tout cela au crible et d'établir l'ordre du jour. Donc c'est un – comme je dis, ne le faites pas aujourd'hui parce que ça ne vous mènera nulle part, nous sommes juste en train de le construire. Pour les membres de l'IOJT, nous vous enverrons des annonces périodiques pour vous informer de la disponibilité de certains éléments, comme notre appel à présentation, nos tables rondes, etc. La diapositive suivante est donc le programme. Et encore une fois, vous verrez ceci aujourd'hui, c'est juste un emplacement parce qu'il est, je pense, évident de ce que j'ai dit que nous n'avons pas construit le programme, mais s'il vous plaît vérifier ici périodiquement que nous construisons le programme pour vous. L'inscription n'est pas ouverte aujourd'hui, mais je sais que nous allons travailler sur le formulaire d'inscription au cours des deux prochaines semaines. Nous vous informerons à nouveau par courrier électronique lorsque l'inscription sera ouverte pour que vous puissiez y accéder. Donc, c'est tout ce que je voulais dire. Je vais demander à nos techniciens de retirer le PowerPoint maintenant. Nous sommes donc de retour à l'écran et je suis là, mais en tant que modératrice. Je peux peut-être répondre aux questions, mais nous avons d'autres personnes avec moi dans la salle. Je sais que le président Rivlin, Mary McQueen sont là pour répondre aux questions. Si vous avez des questions sur ce que vous avez entendu ce matin, je vous invite à les poser maintenant. Je vois que nous n'avons rien dans le chat. Des commentaires ?

**Mary McQueen :** [00:44:54] Je pense qu'Amady a son nom en haut.

**Le juge Amady Ba :** [00:44:56] Oui.

**Le juge Adèle Kent :** [00:44:57] Bonjour, Amady. Je suppose que je devrais dire bon après-midi.

**Le juge Amady Ba :** [00:45:01] C'est l'après-midi à La Haye, et je voulais vous remercier de m'avoir

invité à cette réunion. C'est très important et très intéressant. Tout d'abord, comme d'habitude, je m'excuse pour mon anglais. Je suis un locuteur francophone. Je me réjouis de cette rencontre à ce stade de l'organisation du prochain événement au Canada. Je salue le programme, je salue tout. Je voulais juste faire deux commentaires sur la formation judiciaire en Afrique. L'Afrique – lorsque vous parlez de formation judiciaire en Afrique – je parle en mon nom, en ma qualité de vice-président pour l'Afrique et le Moyen-Orient – nous parlons d'Afriques (au pluriel). Nous n'avons pas – nous avons différents, selon le système, droit civil ou common law ou droit arabe. L'organisation de la formation, le contenu de la formation, même si la méthode pourrait être la même, sont totalement différents. Et je ne suis pas sûr que l'Afrique, l'Afrique ou le Centre judiciaire de l'État ne connaissent pas l'IOJT. Non, ils savent. Si vous voyez la liste des créateurs, nous étions accompagnés par l'Organisation de la Francophonie, et beaucoup de systèmes judiciaires africains francophones sont membres de l'IOJT. Mon collègue d'Afrique du Sud, c'est normal, ne connaissait pas l'histoire et le contexte, si vous voyez la liste de combien d'écoles et de centres judiciaires sont membres de l'IOJT.

[00:47:01] Le problème est – d'abord, il y a une pandémie; certains problèmes financiers. Mais la formation africaine dans les pays francophones, dans beaucoup de pays, même au Moyen-Orient, est très dynamique, et je serai très heureux de partager avec vous ce que nous avons fait cette dernière année malgré la pandémie. Ce sera une autre session. Je serai heureux de partager ce que nous avons fait. C'est le premier point. Deuxièmement, je serai très heureux de voir le comité directeur inclure parmi les personnes vulnérables les victimes de la criminalité massive. Ce n'est pas parce que je travaille sur la CPI, puisque tous, bien sûr, nous essayons de nous lutter contre ce type de crime massif. Chaque victime, qu'il s'agisse d'enfants ou de femmes, et la manière dont ces crimes sont commis, vise des personnes vulnérables. Et je serai très heureux de partager ce que nous faisons ici, en essayant d'amener le système judiciaire à prendre ses responsabilités, car le tribunal est un tribunal de second recours. Nous travaillons pour les renforcer, pour qu'ils soient capables d'enquêter et d'engager des poursuites eux-mêmes, en suivant des ateliers dans le monde entier, mais aussi pour leur donner les compétences et le système national qui leur permettront de mettre en œuvre la complémentarité. Cela signifie que vous prenez la responsabilité d'enquêter d'abord sur ces crimes et de les poursuivre.

[00:48:48] Ce n'est que lorsqu'il y a un manque de volonté ou de capacité que les tribunaux interviennent en deuxième recours. C'est très important parce que le monde est en crise et que de grands pays et de petits pays se battent toute la journée. Je suis membre de mon école, j'avais dans le passé, qui était une école francophone, aussi galvaniser tous les pays francophones – jusqu'à maintenant, il y a 40 pays qui travaillent ensemble pour former les juges à la formation initiale et à la formation continue. Je respecte l'exemple sud-africain, un pays formidable, une école formidable. Nous avons maintenant 25 ans d'expérience que nous partageons dans le monde entier, c'est bien de prendre, aussi, les écoles d'Afrique de l'Ouest, les écoles sénégalaises parmi les leaders. Maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Juste, j'en conclus. Nous formons, dans ces pays, ce que sont les crimes, comment enquêter sur eux, comment les poursuivre, comment la cour doit être hors du système

international pour faire le travail, nous avons réalisé qu'au niveau du système national, les juges, les procureurs, les juges d'instruction en Afrique, ne sont pas formés en droit international humanitaire. Cela veut dire qu'à l'école, je travaille avec la Francophonie pour diffuser une formation initiale à l'école de la magistrature, le cursus sur la justice internationale. Parce que plus vous vous concentrez sur le stade précoce, pour former les juges au stade précoce, quand ils sont à l'école... Je ne parle pas du système de droit anglo-saxon, je parle du système francophone. Lorsque les juges sont recrutés à l'université après leur maîtrise, ils suivent une formation dans une école où je – comme celle que je dirige – deux ans, en faisant des stages au tribunal et en suivant une formation judiciaire, ils passent un examen et, au début, sont stagiaires au tribunal et deviennent juges après quelques années. C'est de ce système que je parle. Nous devons mettre en place un programme d'études sur les outils de la justice internationale pour qu'ils puissent se passer de la Cour, de la CPI. C'est ma cible maintenant, et j'aimerais, vraiment, si vous avez une fenêtre d'opportunité, à la conférence du Canada, prendre ceci et partager l'expérience que nous avons sur cela. Voici mon commentaire, tout d'abord, la formation africaine n'en est pas une. Il y a des « Afriques » en termes de formation, à cause du système judiciaire, qui ne sont pas les mêmes. Merci.

**La juge Adèle Kent :** [00:51:49] Je vous en remercie, et j'espère que de nombreux membres de la Francophonie assisteront à notre conférence à Ottawa. Mary.

**Mary McQueen :** [00:52:00] Oui, je sais qu'au cours des 18 à 24 derniers mois, l'utilisation de la technologie virtuelle est devenue non seulement un outil de formation, mais aussi un outil de justice. Et si nous parlons de personnes vulnérables, j'espérais simplement que Danielle ou l'un des membres du comité directeur pourrait en prendre note. L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés aux États-Unis s'appelle la fracture numérique. Et les personnes qui comptent sur l'accès à la justice, qu'il s'agisse d'un juge qui tient une audience de 30 minutes pour permettre à une personne en probation de faire le point, nous devons nous assurer qu'il existe des moyens de fournir à ces personnes qui n'ont pas autant accès aux logiciels ou au matériel, et je pense que beaucoup d'entre nous ont une certaine expérience en la matière. Je le ferais certainement – mais comme vous le disiez, Adèle, lorsque vous parlez de la communauté, ce que nous avons constaté, c'est que les entreprises, grandes et petites, sont plus que disposées à s'engager et à aider dans ce domaine, qu'il s'agisse de fournir des tablettes à quelqu'un pour qu'il puisse aller à la bibliothèque locale s'il n'a pas de connexion internet à la maison, ou de fournir des minutes gratuites aux personnes qui ont un smartphone. Je ne veux donc pas m'étendre sur le sujet. Je voulais juste – je suppose que je voulais aborder ce sujet, car il crée un fossé vulnérable, le fossé de la justice, alors que nous nous apprêtons à adopter certaines des leçons tirées des procédures virtuelles. Merci.

**La juge Adèle Kent :** [00:53:55] Merci, Mary. Oui, D<sup>re</sup> G.

**La D<sup>re</sup> Gomolemo Moshoeu :** [00:53:58] Je voulais juste demander si, au Canada, l'année prochaine, ce n'est pas une occasion de recueillir les réactions de plusieurs pays quant à leur expérience du passage de la formation en personne à la formation virtuelle, ainsi que de ceux qui – je fais juste le lien

avec ce que la D<sup>re</sup> McQueen a dit – sur l'accès à la justice en utilisant la technologie virtuelle. Peut-être – j'ai vu que l'un des sujets concerne l'utilisation de la technologie pour améliorer la formation. Nous pourrions peut-être avoir quelque chose de ce genre. Mais aussi juste pour – ce que le D<sup>r</sup> Amady a parlé des différents systèmes en Afrique. Dans notre réseau, qui relève du droit de l'environnement, nous avons réussi à avoir des pays anglophones, francophones et lusophones au Mozambique, où nous avons lancé un cadre de formation judiciaire sur le droit de l'environnement. Je pense qu'il est temps que nous communiquions avec M. Amady pour voir comment nous pouvons recruter, parce qu'il y a des pays de la francophonie qui font partie de notre réseau, mais je ne me souviens pas que le Sénégal en fasse partie, pour que nous puissions essayer de renforcer notre réseau en Afrique. Merci beaucoup.

**La juge Adèle Kent :** [00:55:38] Merci. D<sup>re</sup> G. Je crois savoir que Leonel Gonzalez, un autre de nos vice-présidents régionaux, veut prendre la parole. Bonjour, Leonel.

**Leonel Gonzalez :** [00:55:49] Bonjour, Madame la juge Kent, Monsieur le juge Crabtree, Danielle May-Cuconato, mon cher ami, Jeff Apperson, à Ottawa, et notre président, Eliezer Rivlin, notre secrétaire général, le représentant de l'ambassade de mon pays, l'Argentine, au Canada, et tous les collègues qui partagent cet événement avec nous. En tant que président adjoint pour l'Amérique du Sud, je suis vraiment heureux de savoir que nous nous rapprochons de la prochaine conférence de l'IOJT, et je tiens à féliciter l'INM et l'IOJT après les moments difficiles que nous avons connus ces deux dernières années. Je voudrais centrer mes commentaires sur la Déclaration des principes de formation judiciaire que nous avons rédigée lors de l'Assemblée générale de l'IOJT, adoptée en 2017 lors de la conférence réalisée à Manille. Comme il est dit dans son préambule, la Déclaration énonce des principes directeurs pour la formation judiciaire qui tentent de refléter la manière dont les membres de l'IOJT conceptualisent et s'efforcent de mettre en œuvre la formation judiciaire. Sur la base de cette déclaration, nous avons donc compris, avec la juge Kent, qu'il était nécessaire de donner suite à ce travail. Nous avons commencé par le comité de rédaction, dont Amady et d'autres collègues faisaient partie, et à suivre la manière dont les principes étaient utilisés, ou non, dans la pratique quotidienne des institutions responsables de la formation judiciaire. C'est pourquoi, depuis la fin de l'année dernière, nous organisons un projet intitulé « Formation judiciaire en temps de crise », reconnaissant les défis créés par la pandémie.

[00:57:51] L'intention de ce projet est de se concentrer sur un principe, en particulier le principe numéro 10, qui stipule que la formation judiciaire doit refléter les meilleures pratiques en matière de conception de programmes de formation professionnelle et pour adultes, et qu'elle doit utiliser un large éventail de méthodologies actualisées. Au cours des derniers mois, l'IOJT a envoyé par e-mail une copie d'un questionnaire, un court questionnaire, dans lequel les membres de l'institution de l'IOJT pourraient partager leurs propres expériences concernant les méthodologies qu'ils ont employées pour développer les programmes de formation dans le contexte de la crise COVID-19. Donc, je suis d'avis, et c'est mon commentaire, en regardant la conférence d'Ottawa, que la

prochaine conférence serait une excellente opportunité pour peut-être présenter les résultats de ce questionnaire, de cette enquête, et aussi encourager une discussion sur ces cinq années depuis les améliorations des principes en 2017 à Manille. Donc, en pensant à voix haute et en prenant ce que la juge Kent vient de présenter, je pense que cela pourrait être organisé – un atelier ou une session ou une table ronde – je pense simplement avec vous, dans ce but, pour maintenir et enrichir le débat autour de cette déclaration. Ce sera donc mon commentaire. Et encore une fois, merci et félicitations pour cet événement.

**La juge Adèle Kent :** [00:59:46] Merci, Leonel. Je constate qu'il n'y a pas d'autres commentaires. Je vais juste prendre une respiration et me taire pendant un moment et voir si quelqu'un veut dire quelque chose. Très bien, je n'entends rien, je ne vois rien et aucune main levée, oui ?

**Waleed Malik :** [01:00:08] Juge Adèle, je suis Waleed Malik de la Banque Mondiale, je voudrais dire quelque chose.

**La juge Adèle Kent :** [01:00:11] Oui. Bonjour, Waleed. Heureuse de vous entendre.

**Waleed Malik :** [01:00:15] Merci beaucoup. Merci beaucoup. Tout d'abord, félicitations pour avoir fait avancer l'agenda de la formation judiciaire au niveau mondial. Une appréciation majeure. Compte tenu de tous les défis posés par la pandémie, je pense qu'il faut aller de l'avant. Je suis donc très heureux que vous preniez l'initiative et que vous traciez la voie à suivre. C'est donc très important. Le deuxième aspect que nous voulions partager avec vous, c'est que nous serions plus qu'heureux d'apporter n'importe quelle expérience de projet de la Banque mondiale pour n'importe quelle session que vous voudriez développer. Nous encourageons les organisateurs à planifier quelques webinaires de planification au cours des 12 à 14 prochains mois de préparation de l'événement, car cela permettra non seulement d'affiner l'ordre du jour, mais aussi de créer un élan pour que les gens se déplacent, se connectent physiquement ou virtuellement. Et je pense que ce serait très important, en particulier du côté francophone ou lusophone, ou dans le monde entier. Nous serions heureux d'y contribuer si nécessaire. Et j'ai hâte d'aborder ce sujet très important des populations ou citoyens vulnérables ou de ceux qui veulent accéder au système judiciaire. L'amélioration de cet ensemble de compétences dans ce sens serait une priorité absolue, et nous vous remercions de nous avoir invités à nous joindre à vous aujourd'hui. Merci beaucoup.

**La juge Adèle Kent :** [01:01:51] Merci, Waleed. Et je ne ferai que reprendre ce point. Il y a environ deux ans, lorsque nous avons tous réalisé que nous allions devoir travailler virtuellement, nous ne savions pas pour combien de temps – c'est peut-être plus long que ce que nous avons tous espéré. J'avais de grands projets pour essayer d'organiser des webinaires liés à l'IOJT ces derniers temps. Comme certains d'entre vous le savent, nous en avons organisé un sur la formation des nouveaux juges avec nos collègues du Royaume-Uni, expliquant les stratégies qu'ils utilisaient pour former leurs nouveaux juges en ligne. Les événements ont pris le relais, en tant que chef des affaires judiciaires, à l'époque, de l'INM, nous étions très occupés à travailler avec nos juges au niveau national. Maintenant, en tant que juge à la retraite et chef des affaires judiciaires émérite, j'espère, Waleed, et je pense qu'Amady a

mentionné la même chose – j’espère que nous organiserons au cours des prochains mois quelques réunions virtuelles dans le cadre de la préparation du programme en personne en novembre prochain. Je vous remercie donc, Waleed et Amady, pour ces suggestions, et je les prendrai à cœur. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ce webinaire. N’oubliez pas que le site [iojt2022.org](http://iojt2022.org) sera en ligne dès aujourd’hui et que vous devrez le consulter régulièrement pour suivre l’évolution de la conférence. Je tiens à remercier mes collègues ici à Ottawa. Un grand merci à l’équipe de l’INM qui a mis tout cela sur pied, tant dans la salle que, je le sais, dans notre bureau virtuel. Merci donc à vous tous d’avoir organisé et fait en sorte que cela fonctionne si bien, et surveillez vos e-mails. Nous continuerons à vous tenir au courant de la conférence en personne et des événements qui la précèdent. Alors, bonne continuation de votre journée ou de votre soirée. Tout le monde, portez-vous bien, et on se parle bientôt. Merci.